

Cayenne, le 8 JUIN 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CLIC SARA KOUROU
Lundi 4 mai 2009 - 15 h 00 - Hôtel des Roches à Kourou

Annexes :

- [1] Liste des participants
- [2] Bilan d'activités 2008 (SARA)
- [3] Réaffectation d'un bac en gasoil (SARA)
- [4] Point d'avancement sur l'élaboration du PPRT (DRIRE)

OUVERTURE DE LA REUNION

M. Guyard, chef du service régional de l'environnement industriel de la DRIRE, au nom du président excusé (M. le Maire de Kourou), introduit la réunion en rappelant que celle-ci est la troisième depuis la création du CLIC en juin 2006. Il annonce l'ordre du jour et transmet la parole à M. Molinier, chef des dépôts SARA de Guyane, pour la présentation du bilan d'activités 2008 du site de Kourou.

BILAN DES ACTIVITES DE LA SARA ET REAFFECTATION D'UN BAC EN GASOIL - M. Molinier (SARA)

M. Molinier présente les installations et les activités du dépôt (réception, stockage et distribution de produits pétroliers). Les actions réalisées en 2008 et celles prévues en 2009 ainsi que les coûts associés sont exposés. Une modification du dépôt est prévue : la réaffectation du bac R1 en gasoil en lieu et place du super. En effet, la consommation en Eurosuper diminue au profit du gasoil. M. Molinier indique que cette modification n'entraîne pas de modification du régime administratif applicable au dépôt et n'a pas d'impact sur l'environnement. De plus, les phénomènes dangereux associés à la réaffectation du bac sont décrits.

L'exercice POI du 26 juin 2008 est expliqué et les axes d'amélioration détaillés. L'exposé se termine par la présentation du bilan du système de gestion de la sécurité et de la politique de prévention des accidents majeurs.

Les présentations sont jointes en annexes 2 et 3.

Question de Mme Deronzier, DRIRE

Les travaux prévus en 2009 ont-ils débutés ?

Réponse de M. Molinier

Non, pas encore. Mais les travaux font déjà l'objet de bons de commande. Les travaux prévus en 2009 seront, dans leur intégralité, terminés à la fin de cette année.

Question de M. Legrand, CNES

La cuvette de rétention était-elle non étanche ou les travaux réalisés ont-ils été effectués de manière préventive ?

Réponse de M. Molinier

La vérification de l'étanchéité de la cuvette de rétention a été faite en 2007. Les résultats ont montré que la cuvette n'était pas suffisamment étanche par rapport aux valeurs fixées par la réglementation. Le bétonnage de la cuvette a donc été réalisé afin d'obtenir une étanchéité conforme. De plus, des procédures de vérification de l'étanchéité ont été mises en place. Ainsi, celle-ci est vérifiée tous les cinq ans et des contrôles visuels sont effectués tous les deux mois.

Réponse de M. Mazarin

La réglementation fixe une valeur de 10^{-8} m/s pour l'étanchéité de la cuvette de rétention. Les mesures effectuées sur le dépôt indiquaient une valeur de 10^{-7} m/s. La seule technique permettant d'obtenir une étanchéité conforme était le bétonnage de la cuvette.

Question de M. Veilleur, CNES

Les cartes d'aléas que nous connaissons tiennent-elles compte de la réaffectation du bac R1 en gasoil ?

Réponse de M. Molinier

Les cartes ne tiennent pas compte de la réaffectation du bac R1. Les nouvelles cartes vont vous être présentées par la DRIRE

Réponse de M. Guyard

Les nouvelles cartes prennent également en compte les résultats de l'étude de sécurité du pipe qui alimente le dépôt en hydrocarbures.

Question de M. Legrand

Existent-ils des effets dominos du bac R1 sur le bac R2, supplémentaires et débordant du site, avec la réaffectation du bac R1 ?

Réponse de M. Molinier

Il existe des effets dominos mais qui ne présentent pas des distances d'effets plus importantes que celles déjà présentées dans les précédentes cartes.

Réponse de M. Mazarin

La substitution de l'essence par du gasoil va dans le sens de la réduction du risque.

Question de M. Legrand

Les phénomènes dangereux supprimés par le changement de produit dans le bac R1 entraînaient-ils des effets dominos sortant du site ?

Réponse de M. Molinier

Oui.

POINT D'AVANCEMENT SUR L'ELABORATION DU PPRT – Melle Couty (DRIRE)

Melle Couty présente les raisons ayant induit une évolution des cartes du PPRT. Les cartes des effets, des aléas thermiques et de surpression ainsi que de tous les aléas confondus sont commentées. Un point sur la chronologie et sur les modalités de concertation est effectué.

La présentation est jointe en annexe 4.

Question de M. Legrand

Où se situe le réservoir R1 sur les plans projetés ?

Melle Couty précise sur les cartes projetées l'emplacement du réservoir R1.

Question de Mme Richard, CNES

Il est fait état de réunion d'association. En quoi consistent ces réunions ?

Réponse de Mlle Couty

Les réunions d'association sont les cadres d'échanges sur l'élaboration du PPRT, de discussion sur la stratégie du PPRT.

Réponse de M. Guyard

Les réunions d'association sont spécifiques à la procédure d'élaboration du PPRT, alors que les CLIC sont, eux, associés aux établissements SEVESO AS.

Question de M. Legrand

Je note une diminution des zones de risque « très fort » au niveau de l'appontement entre les cartes d'aléas actuelles et celles précédemment élaborées. Quelles sont les raisons de cette diminution ?

Réponse de Mlle Couty

Cette diminution est principalement due à une modification du temps de fuite pris en compte pour évaluer les effets associés au scénario de rupture du flexible à l'appontement. Dans la précédente version de l'étude des dangers ayant servi à l'élaboration des cartes d'aléas, la SARA avait retenu un temps de fuite de 1 heure. Dans la nouvelle version de l'étude, ce délai a été réduit à 10 minutes.

Question de M. Legrand

Les moyens de pompage sont-ils disposés à terre ou sont-ils sur le bateau ? Des dispositifs de sécurité (vannes) sont-ils présents et peuvent-ils être actionnés en moins de 10 minutes ?

Réponse de M. Molinier

Les moyens de pompage sont implantés sur le pétrolier. Deux personnes sont présentes en permanence pour surveiller les opérations de déchargement. Les moyens de sécurité peuvent être actionnés en moins de 10 minutes.

Question de M. Legrand

Des moyens de communication entre les opérateurs existent-ils ?

Réponse de M. Molinier

Les opérateurs sont équipés de moyens de communication.

Melle Deronzier précise que les cartes d'aléas présentées aujourd'hui sont susceptibles d'évoluer encore. En effet, des compléments sont attendus de la part de la SARA suite aux observations formulées par la DRIRE sur l'étude des dangers et sur l'étude de sécurité.

Melle Deronzier ajoute que l'étude de sécurité du pipeline a été établie suivant un guide méthodologique élaboré par le GESIP et approuvé récemment par le ministère en charge de l'écologie. Ce guide définit notamment des phénomènes dangereux à retenir pour les canalisations.

M. Guyard indique que des zones d'aléas forts et très forts apparaissent. Il rappelle que dans ces zones, des mesures de délaissement voire d'expropriation pourraient être proposées. Il souligne le fait que l'habitat en Guyane présente une vulnérabilité particulière, celui-ci étant souvent composé de structures légères et comportant de nombreuses ouvertures. Au vu de ce type de bâti, il apparaît d'ores et déjà difficile de proposer des mesures de renforcement des structures. En effet, ces mesures ne sont obligatoires qu'à hauteur de 10 % de la valeur du bien. Dans le cas présent, il semble que les coûts des mesures de renforcement du bâti excèderont largement ces 10 %.

Question de M. Legrand

Est-ce que le pipeline est toujours rempli en hydrocarbures ?

Réponse de Mlle Deronzier

En phase statique (hors déchargement), le pipeline est rempli en gasoil du dépôt à l'enclos grillagé, et en eau de l'enclos grillagé à l'appontement.

Question de M. Legrand

Est-il envisageable que le pipeline soit entièrement rempli en eau en phase statique ?

Réponse de M. Molinier

Le remplissage de l'intégralité du pipeline en eau lors des phases statiques ne peut être réalisé en raison de contraintes d'exploitation.

Question de M. Guyard

Combien de temps dure un dépotage de navire pétrolier ?

Réponse de M. Molinier

Il faut compter environ 5 heures pour l'essence et 7 à 8 heures pour le gasoil.

Question de M. Veilleux

Sur les cartes d'aléas, une distinction peut-elle être opérée entre les phases statiques et de déchargement ? En effet, pour le CNES, se pose notamment le problème de la protection du personnel présent dans le bâtiment de la capitainerie, et de la nécessité de renforcer celui-ci.

Réponse de M. Guyard

Le PPRT vise à maîtriser l'urbanisation autour des installations de la SARA. Il imposera des mesures foncières pour les bâtis existants et définira des mesures pour maîtriser l'urbanisation future. Ces mesures qui pourront peut-être concerner le bâtiment de la capitainerie (renforcement de la structure, voire déplacement) seront financées de manière tripartite entre l'Etat, les collectivités et l'exploitant.

Question de M. Legrand

Le CNES peut-il disposer des cartes d'aléas en distinguant les phases statiques des phases de déchargement ?

Réponse de Mlle Deronzier

Les cartes d'aléas correspondent à la superposition de l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles de se produire. Aussi, il n'est pas possible de fournir les cartes d'aléas qu'en phase statique, celles-ci n'auraient aucune signification.

Question de M. Legrand

Le CNES peut-il disposer des cartes d'effets en distinguant ces deux phases ?

Question de M. Guyard

La SARA est-elle d'accord pour que la DRIRE transmette les cartes d'effets dissociant les deux phases ?

Les représentants de la SARA, MM. Molinier et Mazarin, donnent leur accord

CONCLUSION DE LA REUNION

M. Guyard remercie les membres du CLIC de leur participation.

Pour le secrétaire du CLIC empêché,
Le chef du service régional
de l'environnement industriel,

Gilbert GUYARD

